

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le **18 juillet 2011**

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 DPVI 50** Attribution d'une subvention (24.500 euros) à l'Association Connaissance de l'Histoire de l'Afrique Contemporaine (ACHAC) menant des actions spécifiques sur le thème de la diversité culturelle et de la mémoire de l'immigration.

**Mme Pascale BOISTARD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,  
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention à l'ACHAC ;

Sur le rapport présenté par Mme Pascale BOISTARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'Association Connaissance de l'Histoire de l'Afrique Contemporaine (ACHAC) (D05243/2011-02971) - 80, rue Laugier (17e), une convention annuelle conclue entre la Ville de Paris et l'ACHAC fixant les conditions d'attribution d'une subvention totale de fonctionnement d'un montant de 24.500 euros pour le projet « L'histoire des noirs de France ».

Article 2 : Une subvention de 24.500 euros est octroyée à l'Association Connaissance de l'Histoire de l'Afrique Contemporaine (ACHAC) (D05243/2011\_02971) - 80, rue Laugier (17e), pour le projet « L'histoire des noirs de France ».

Article 3 : La dépense totale de 24.500 euros correspondant à la subvention de l'article 1 à 2 sera imputée sur la provision du chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne 15003 « Subventions aux associations au titre de l'intégration et des Etrangers non communautaires » du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.